



### Lettre ouverte aux pratiquants

Lors de la réunion de la CSDGE du 3 juillet 2012, alors que toutes les demandes de promotion (sur dossiers, haut niveau, équivalence, intégration de groupe) avaient été étudiées et acceptées, la FFAAA a proposé la promotion au 8ème dan de Christian TISSIER. Lorsque les représentants de la FFAB ont indiqué qu'ils souhaitaient, avant de pouvoir envisager cette promotion, que soit menée à bien et finalisée la réécriture du règlement particulier, les représentants de la FFAAA ont décidé de revenir sur leur décision et ont refusé toutes les promotions pour lesquelles la commission avait pourtant donné son accord à l'unanimité.

En réponse aux rumeurs actuelles, la FFAB tient à préciser, que contrairement à ce que l'on veut faire entendre, elle ne recherche absolument pas un règlement particulier à son seul profit. Elle est favorable, tout au contraire, à ce que chacune des fédérations agréées puisse statuer sur les promotions de ses membres. Elle souhaite ainsi que la FFAAA puisse décider, seule, de la promotion au 8ème dan de Christian TISSIER et ne porte en aucun cas de jugement sur la légitimité ou non de cette promotion.

Par le passé, la FFAB a subi ce droit de veto pour ses promotions de très haut niveau. En effet, après avoir accepté la promotion au 7ème dan de Christian TISSIER, elle a vu ses propositions de promotion à ce grade bloquées pendant six ans. De quoi aurait-elle été traitée si, à cette époque, elle avait fait le chantage pour ces promotions en bloquant toutes les autres promotions sur dossier, haut niveau, équivalence, intégration de groupes et même la liste des juges ?

C'est pourquoi, il est important pour la FFAB de mettre fin, pour cet art martial non compétitif, à la voix prépondérante négative lors de l'évaluation des niveaux dan de ses pratiquants.

Le 16 juillet, lors d'une conversation téléphonique de Claude Pellerin, mandaté par la FFAB, avec Christian TISSIER afin de lui préciser que nous n'avons rien contre lui et que nous ne nous permettrions en aucun cas de juger sa pratique et son niveau technique, Christian TISSIER a émis une proposition d'organisation des examens de grades « dan » : il serait favorable à une organisation des examens de grades le même jour, dans le même lieu et chacun jugeant les siens. Le bureau technique de la FFAB partage totalement cette position et préconise de l'appliquer à l'ensemble du Règlement Particulier.

Il faut savoir également que la FFAB a proposé par le passé que la CSDGE soit composée de sous-commissions, une pour chacune des fédérations agréées : cela a été refusé par la FFAAA. De même la FFAB a étudié favorablement la proposition à l'initiative de Michel Chauveau, missionné par le Ministère pour la réécriture du Règlement Particulier, de jurys paritaires de 4 examinateurs et de l'évaluation notée : cela a été refusé par la FFAAA.

L'objectif fusionnel, toujours présent dans l'esprit des dirigeants de la FFAAA et ce, malgré la reconnaissance par le Ministère des deux fédérations agréées d'Aïkido, n'est pas acceptable pour la FFAB. En France, comme dans le monde entier (y compris le Japon), l'Aïkido connaît une multiplicité de groupes structurés. Aussi la FFAB, tout en souhaitant le maintien de cette diversité, défend, comme elle l'a toujours fait, les intérêts de tous les pratiquants en respectant leurs choix. Elle considère que les fédérations agréées doivent pouvoir accueillir les différents autres groupes en leur laissant la liberté de fonctionnement (technique, administratif, budgétaire et financier) comme elle le fait avec le GHAAN.

Si la position « fusionnelle » de la FFAAA devait se maintenir, il ne resterait plus que la solution de la modification par la loi de la règle d'une seule CSDGE par discipline et de disposer, pour les arts martiaux non compétitifs, d'une CSDGE par fédération agréée. Cette solution irait dans le sens du respect de l'identité de chaque fédération agréée auquel tient la FFAB.

Le Bureau Fédéral et le Bureau technique de la FFAB